



Ma fille et son père non français

Par **Carine**, le **11/08/2008** à **11:39**

Je suis française. J'ai eu une fille avec un Marocain en 1984. Je me suis enfuie avec elle en 1985. Elle a retrouvé son père il y a 4 mois. Il risque d'être expulsé car sa carte de séjour arrive à expiration.
Elle désire l'aider car elle a appris à l'aimer.
Si je déclare sur l'honneur que cet homme est le père de mon enfant, le temps que l'analyse ADN le confirme, restera-t-il en France? Si il la reconnaît est-ce que cela changerait son statut?
Merci aux éventuelles réponses.